Nous n'avons pas besoin de dire que ce *jugement, tant attendu* par tous, va être accueilli avec joie par toute la population honnête de Castelsarrazin. M. le préfet de Tarn-et-Garonne, qui s'était montré si hostile aux frères dans toute cette affaire, en est donc pour ses frais.

—

Affaire Patti

Nous avons parlé du papier timbré échangé entre M. M. Merelli, M. de Caux et M. Tarbé, à l'occasion de l'engagement de Mme Patti au théâtre de la Gaîté.

L'affaire a été d'abord appelée samedi à l'audience du tribunal de commerce présidée par M. Michaud, à raison des dommages-intérêts demandés par le directeur du théâtre au directeur du *Gaulois*.

M. Merelli prétend que l'article publié par le journal a ruiné son entreprise, car, depuis l'article inspiré par M. de Caux, il y a eu une suspension complète des abonnements pour les représentations annoncées.

Sur les observations des agréés, la cause a été remise à quinzaine.

Énigme

Je suis une cité de charmante structure :
J'ai pourtant contre moi des ennemis si forts
Qu'ils abattent mes murs et leur font mille (torts.
Sans avoir de ma part reçu la moindre injure.
On est tenté toujours en voyant ma figure.
De faire contre moi d'agréables efforts,
Quand mon maître me vend, mes habitants (sont morts ;
Et comme leur cité je suis leur sépulture.

Les mots de la Charade d'hier sont : *Bonbon.*

Choses & Autres

***

Mais d'où peut nous venir cet affreux temps ? s'écriait M. Prud'homme, en se lamentant.

— Vous ne le savez pas ? il nous vient de l'Amérique.

— Alors, reprit-il avec conviction, il est bien regrettable que Christophe Colomb l'ait découverte.

***

Une provinciale, avide de distractions violentes, télégraphie à une amie intime sa prochaine arrivée à Paris.

Elle reçoit par la même voie cette réponse : « Viens sans retard. Aurai beaucoup billets pour la Chambre. — Biddel est fermé. »

***

Naïveté d'un cordon bleu :

— Françoise, votre veau avait un goût.

— Ah ! oui, je sais.

— Votre sauce était détestable.

— Je ne l'aime pas non plus ainsi, madame.

— Eh bien ! alors ?

— Dame ! pour les bourgeois, on met toujours un morceau de sucre.

***

Echo du salon.

Un solliciteur timide à un haut personnage dont le portrait figure à l'Exposition :

— Si j'y suis allé, Altesse, je le crois bien et j'ai surtout beaucoup admiré *Monsieur* votre portrait.

NOUVELLES DU MATIN

Versailles, 16 juin, 4 h. s.

La commission des tarifs

La commission des tarifs douaniers a entendu aujourd'hui le rapport de M. Berlet sur le projet tendant à autoriser la prorogation des traités de commerce.

Beaucoup de membres étaient absents.

Aucune décision n'a été prise.

Le Tirage de l'Emprunt (1865) de la ville de Paris

Le tirage de l'emprunt (1865) de la ville de Paris vient d'avoir lieu.

Le n° 87177 gagne 150.000 francs; le n° 210,362, 50,000 fr ; les nos 267,382, 112,076, 341,782, 134.243, gagnent chacun 10,000 fr.

La réunion du Congrès

MM. Waddington et Léon Say ont eu une entrevue ce matin avec M. Gambetta pour régler les détails de la réunion du Congrès.

M. Martel, président du Sénat, verra M. Gambetta dans la soirée au même sujet.

Les bureaux des deux Chambres s'entendront aussi entr'eux.

Le conseil des ministres en délibérera demain.

—

Versailles, 3 heures 35

Voici l'historique exact de l'incident :

M. de Cassagnac, faisant allusion à M. Girerd, disait que le gouvernement avait dans ses rangs un faussaire.

M. Gambetta, au lieu de prononcer la censure simple, proposa l'exclusion, dans le but d'empêcher M. de Cassagnac de dévoiler les anciens actes de M. Ferry.

Aussitôt, les bonapartistes protestèrent et crièrent que c'était une lâcheté.

M. Tirard entendant le mot, leva la main pour frapper M. d'Ariste qui répondit en repoussant le ministre.

Tous les bonapartistes descendirent de leurs bancs et bientôt, au milieu des injures et des cris, républicains et bonapartistes se bousculèrent dans l'hémycicle.

M. Gambetta se couvrit alors et M. Tirard fut emporté par ses amis.

NOUVELLES DU SOIR

—

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture.

Décret convoquant les électeurs de la 20e circonscription du département de Constantine à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décret autorisant un courtier-interprète et conducteurs de navires à Nantes à interpréter les langues danoise, norwégienne et suédoise.

Arrêtés nommant des percepteurs.

Arrêté instituant des agrégés des écoles supérieures de pharmacie.

Décisions autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal dans les communes de Herepian (Hérault), de Rions (Gironde), de Collinée et de Plouguenast (Côtes-du-Nord), et l'ouverture des gares de Noyelles (Somme) de Vaudelnay-Rillé (Maine-et-Loire) à la télégrapie privée.

—

Le *Paris-Journal* exprime ainsi la physionomie de la séance d'hier :

Cela commence bien ! Un président éperdu, une Chambre en délire, la droite et la gauche prêtes à en venir aux mains dans l'hémicycle ; les ministres déchaînant eux-mêmes le tumulte ; des apostrophes et des invectives presque aussi brutales que des voies de fait ; l'injure et l'outrage substitués à la discussion ; la séance deux fois suspendue dans l'espace de deux heures ; une pénalité disproportionnée et violente appliquée à un député pour un simple écart de parole ; M. de Cassagnac précipité de la tribune et exclu de la Chambre pour trois jours, par un vote de colère et de vengeance proposé par le président et rendu par la Chambre, avec toutes les formes réglementaires, mais en violation du règlement ; au demeurant, un acte d'insupportable tyrannie : tel a été le début de la délibération de la loi Ferry, et le début est digne de cette loi !

—

M. de Cassagnac n'a pas eu le temps de dire vingt mots : « M. le ministre de l'instruction publique a prononcé à Epinal un discours violent et haineux... » Sur cette simple phrase, sur ce mot *haineux*, le président l'arrête. M. de Cassagnac rappelle que M. Ferry a reproché aux catholiques de falsifier les textes, et promet de démontrer que les textes ont au contraire été falsifiés par M. Ferry. Nouvel avertissement, nouvelle explosion d'intolérance de la part des gauches.

On dirait qu'il y a un complot pour bâillonner M. de Cassagnac. Tant qu'à la fin celui-ci n'y tient plus, et riposte avec une certaine vivacité aux interrupteurs : « Ce n'est pas dans le parti républicain une chose nouvelle que la falsification des textes. (*Bruyantes exclamations.*) Et une Chambre qui compte dans son gouvernement M. Girerd n'a pas le droit de protester contre mes paroles ! »

Voilà exactement, sans y ajouter ni en retrancher un mot, la phrase, l'unique phrase, qui a valu à M. Paul de Cassagnac la censure, avec exclusion de la salle des séances pendant trois jours. Les gens calmes, les gens sensés qui liront cela n'y croiront pas.

—

Mais il importe ici d'être plus juste que nos législateurs, et de rendre à chacun ce qui lui appartient. La Chambre ne demandait que le rappel à l'ordre. A l'ordre ! à l'ordre ! C'était le cri qui s'élevait de tous les bancs de la gauche. Cependant M. Gambetta, la tête perdue, l'œil enflammé, les joues tremblantes de colère, propose immédiatement à la Chambre de prononcer la censure et l'exclusion. Voilà un conciliateur ! Voilà un pacificateur !

La droite descend dans l'hémicycle. M. d'Ariste, plus animé que les autres, s'avance jusqu'au pied de la tribune et flétrit en ces termes l'intervention abusive, à ses yeux, du président : « Jamais, sous l'empire, on n'eût commis une semblable lâcheté ! »

Evidemment la phrase vise le fauteuil présidentiel et non le banc des ministres. Cependant M. Tirard, ministre du commerce, affecte de la prendre pour lui ; il se précipite comme un furieux vers ses collègues de la droite :

« Qui a dit cela ? s'écrie-t-il, en montrant le poing. — Moi ! répond froidement M. d'Ariste. Ils vont se prendre au collet. On retient, vaille que vaille, M. Tirard, et peu s'en faut qu'on ne lui déchire ses basques. Cependant un autre énergumène, M. Jean David, du Gers, s'élance à son tour, la tête en avant, comme un taureau qui voit rouge, et semble prêt à donner du boutoir au milieu de cette cohue. C'est un tumulte, un désordre inexprimable, une sorte de provocation générale avant la bataille, une fureur, une rage, une mêlée. Incapable de dominer la scène, M. Gambetta se couvre, et il enfonce si bien son chapeau sur sa tête, qu'il réussit presque à opérer une diversion en ajoutant à tous ces éléments tragiques une pointe de bouffonnerie.

Conformément à l'article 109, les huissiers font évacuer la salle, tribunes comprises, et la Chambre se retire pour une heure dans ses bureaux. Là, les appétits de vengeance ne connaissent plus de bornes; cette majorité voudrait dévorer l'imprudent qui s'est permis de qualifier M. Girerd.

Les propositions les plus saugrenues, les fantaisies les plus étranges se produisent dans les ténèbres favorables de cette délibération à huis-clos. Plusieurs députés demandent que M. de Cassagnac soit dépouillé de son mandat. Retenez cette particularité : elle promet pour l'avenir. Les plus modérés exigent la censure et l'exclusion. Personne, sauf M. de Girardin, n'a conservé son sang-froid ; personne ne songe à l'abus, à l'excès qu'on va commettre, personne n'a l'idée de mesurer le peine du délit. Se débarrasser d'un orateur gênant, d'un ennemi énergique, on ne voit que cela ; et lorsque la Chambre, vers quatre heures, reprend séance, M. Gambetta invite tout simplement M. de Cassagnac à s'expliquer sur la pénalité qu'il a encourue, c'est-à-dire, suivant M. Gambetta, sur la censure et sur l'exclusion.

—

M. de Cassagnac ne se démonte point. Avec le plus parfait sang-froid, sans jactance comme sans faiblesse, il fait observer qu'on veut lui appliquer à tort l'article 124 du règlement, qui vise l'outrage au gouvernement, tandis que son cas rentre tout au plus dans l'artile 123, qui prévoit l'outrage *à un membre* du gouvernement. Cela fait une grande différence, car la pénalité édictée par l'article 124 est la censure avec exclusion temporaire, tandis que la pénalité édictée par l'article 123, n'est que la censure simple.

Or, pour tous les gens de bonne foi, il résulte des termes employés par M. de Cassagnac, et de ses intentions formellement manifestées, il résulte des comptes-rendus officiels que l'injure, si injure il y a, s'adresse à M. Girerd, c'est-à-dire à un membre du gouvernement et non au gouvernement tout entier. Il faut être absolument aveuglé par la colère, ou manquer complètement de loyauté, pour donner une autre signification à la phrase incriminée. Nous l'avons mise textuellement sous les yeux de nos lecteurs ; ils jugeront.

M. Rouher insiste, après M. de Cassagnac, pour ramener les choses au point, et bien établir qu'il ne s'agit dans tout cela que de la chétive personnalité de M. Girerd, et non d'une injure collective au gouvernement tout entier. Encore une fois, cela tombe sous le sens, et il faut un violent parti-pris pour en douter un seul instant. Mais ce n'est pas tout : M. de Cassagnac tient à s'incliner devant l'autorité présidentielle, et, rendant un hommage méritoire aux convenances parlementaires, il déclare que, désireux de continuer son discours, et de défendre la liberté de l'enseignement, il retire, sans arrière-pensée, la phrase qui a occasionné toute cette tempête

Que peut-on demander de plus ? Et depuis quand ces excuses, profondément honorables, ne sont-elles plus acceptées dans un parlement. Mais ce n'est pas le compte de la majorité. Celle-ci a commis une sottise, elle n'en veut plus démordre. Son siége est fait. Elle se ferme brutalement à elle-même cette porte ouverte à la conciliation, et, sans vouloir entendre à rien, elle prononce contre un député, contre un représentant du peuple, cette pénalité à la fois oppressive et grotesque, l'exclusion. « Alors, s'écrie M. de Cassagnac, je ne retire plus rien, et j'applique à tous le mot que je n'appliquais qu'à un seul : vous êtes un gouvernement *infâme* !

—

Surpris par cette brusque apostrophe, M. Gambetta parle de délit de droit commun, de procureur de la République. La séance est encore une fois suspendue, et les inventeurs de supplices recherchent, avec un redoublement d'ardeur, sur quel chevalet nouveau ils pourront bien étendre leur victime récalcitrante.

Il paraît qu'on lui épargnera, pour cette fois, les gentillesses auxquelles deux ou trois justiciers ingénieux avaient songé, et que l'on se contentera de retrancher des comptes-rendus officiels le mot vengeur que le nouveau Manuel a jeté pour adieu à ses juges. C'est un malheur. Il aurait fallu que cette séance restât complète avec son commencement et sa fin. Il aurait fallu que la France entière appréciât les procédés libéraux dont on use envers les adversaires de la loi Ferry. La tribune interdite à un député dans une circonstance où la liberté de conscience est en péril ! Les huissiers, les gendarmes requis pour expulser le mandataire d'un département français ! Cela ne s'était pas vu depuis soixante ans ! Nous savons ce qui attend la liberté de l'enseignement ; nous avons vu, par des révélations récentes, ce que l'on réserve à la liberté de la presse; nous savons maintenant comment on traite la liberté de la tribune. Il n'y a plus à en douter, nous entrons en plein-pied dans la vraie République: l'heure de la tyrannie a sonné !

Georges LOUVET.

Dépêches Télégraphiques

France

Bordeaux, 16 juin.

Demain, mardi, à 8 heures du soir, à l'Alhambra, aura lieu une conférence libre-échangiste, par M. Raoul Duval.

Allemagne

Berlin, 16 juin.

Le Reichstag a continué la discussion du tarif douanier. Il a adopté, sans modifications essentielles les droits proposés par le gouvernement pour les écorces, le tan, les grosses pièces de bois et de bois sculptés pour meubles.

A bas Belzunce

Marseille, 16 juin, soir.

Un arrêté municipal daté d'aujourd'hui interdit formellement de déposer sur le monument de Mgr Belzunce et tous les autres monuments et de colporter par la ville des couronnes ou autres emblèmes en signe de manifestation publique.

L'arrêté vise les lois des 16 et 24 août 1790 et 18 juillet 1837 et considérant que des troubles ont eu lieu l'année dernière à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, exige dans l'intérêt de la sécurité publique que toutes les mesures de précaution soient prises pour prévenir tout ce qui pourrait amener le retour de faits analogues.

L'arrêté, revêtu du visa du préfet sera affiché demain.

La Comédie française à Londres

Londres, 17 juin.

Le lord-maire a donné, hier, à Mansion House, un déjeuner en l'honneur des artistes de la Comédie française, dont il a fait un grand éloge.

Quelques révolutions en Amérique

Rio, 14 juin.

Des nouvelles reçues du Paraguay annoncent que Gedoy, un des chefs de l'opposition, a déposé le président M. Barreire, et qu'il s'est emparé du gouvernement.

New-York, 16 juin.

Des avis de Mexico, portant la date du 16 juin, disent que Negrete, commandant l'armée, a fait un pronunciamento contre le président Diaz et qu'il a quitté Mexico, avec 3000 partisans, poursuivi par M. Diaz.

C'est M. Vallarte qui préside provisoirement le gouvernement.

Angleterre

Stafford-sur-l'Avon, 16 juin, soir.

Soixante membres du Congrès international littéraire ont visité aujourd'hui la maison où est né Shakespeare ainsi que le tombeau de l'illustre poète.

Les membres du Congrès ont visité également le nouveau théâtre et l'Hôtel-de-Ville où un lunch leur a été offert.

M. Claretie a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge de Shakespeare, M. Charles Monselet a remercié ensuite et a terminé ainsi le toast qu'il a porté :

Je suis un poëte !
Le lyrisme n'est pas moins fort
Et le verre en main, je répète:
Honneur au maire de Stafford.

M. Mario Proth a remercié au nom de M. Jules Ferry, la grande nation qui donne au monde l'exemple d'une éducation libre et féconde.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Présidence M. MARTEL.

Séance du 17 juin.

M. LE PRÉSIDENT annonce que l'Assemblée nationale se réunira jeudi à dix heures du matin dans le local de la Chambre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Présidence de M GAMBETTA.

Séance du 17 juin 1879

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. TIRARD, ministre du commerce, demande pourquoi les outrages de M. Paul de Cassagnac ne figurent pas au *Journal officiel*,

M. LE PRÉSIDENT dit que le bureau a jugé que, dans la nouvelle situation de M. Paul de Cassagnac, la répression était impossible.

M. TIRARD constate que l'outrage échappe à la répression.

M. LE PRÉSIDENT réplique que M. Paul de Cassagnac, conservant sa qualité de député, ne pouvait pas être l'objet de mesures de droit commun.

M. TIRARD déclare que le gouvernement est respectable et qu'il veut être respecté ; il ne tolérera pas davantage les grossièretés et les invectives.

L'incident est clos.

M. LE PRÉSIDENT demande que puisqu'il y a eu une interpellation sur la conduite du bureau, il y ait aussi un vote sur la conduite du bureau.

La Chambre adopte un ordre du jour approuvant la conduite du bureau et décidant de nommer une commission pour modifier le règlement.

Le procès-verbal est adopté.

La Chambre discute les projets Ferry.

M. BOYER parle.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 17 juin, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Brest, Boulogne, 753; Tours, Dijon, 755. Faible sur la mer du Nord et l'Angleterre, le baromètre reste stationnaire à Paris. Probable: vent de sud-ouest à nord-ouest. Ciel nuageux. Grains.

Adresses Industrielles & Commerciales

Charbons

J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 1 bis, Roubaix. 18629

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue 6, Roubaix. 1158

Confections

Au Palais de Crisial. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection, pour hommes.* 16540

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour homme. et pour dames. 1406

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — alon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28, 1408

Epicerie—Comestibles

OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 e 6, à Roubaix.

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14062

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux

A. BOUTRY, 41, rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparations

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY BONNAVE-PECQUEUR, rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille) Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.

Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

H. HOFFMANN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. — **Location de services de table.** — Cloches de jardin. — Bouteilles et bouchons. — Porcelaines, faïences, et cristaux. 1654

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Articles de blanc

Lithographie

Impressions commerciales : Factures, memorandums, entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances Alfred REBOUX, rue Neuve. 17, Roubaix

Tapis-Ameublements

BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis, liége et Caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

COMMERCE

Marché de Courtrai du 16 juin

Prix par hectolitre : Froment blanc, »» »« «» »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, »» «« »» »»; Avoine, »» »» »» »». Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 13 »» 15 »»; Pommes de terre rouges 14 »» 16 »»; Beurre par 1/2 kil. 1 36 1 59; Œufs, par 25, 2 08 2 34.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 68 50 »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 65 50 »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., »» »» »» »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, »» »» »» »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos, 16 50 16 75, Tourteaux de lin, les 100 kilos, 23 »» 27 »»; Tourteaux de chanvre, »» »» »» »».

Observations : Huile de colza : Sur les quatre derniers mois de mai 71 fr. — Huile de lin: Très-rare. — Graine de colza: Hausse. — Graine de lin : Hausse. — Tourteaux Calmes.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

16 Juin. — 6 heures soir

Huile colza en t.d.	80 75	Esprits	52 52 50
id. en tonnes	82 75	Farines 8 m.	59 59 25
id. épurée	90 75	Supérieure	57 25 ..
Huile de lin en f.d.	70 25	Suif	76 ..
id. en tonnes	72 25	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	55	Ceylan	215
id. 10/13 d.	48 75	Haïti	210
id. blanc 3 c.	56 50	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	136 ..	Cacaos Para	180
id. belle sorte	137 ..	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 .	Haïti	110
Mélasse de fab.	11 ..	Triniité	165
id. raffinerie	12 ..	Caraque	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

du 16 Juin, 6 heures soir.

Huile de colza		Farines 8 marques	
Disponible	80 75 ..	Courant	59 59 25
Courant	80 50 75	Juillet	59 75 ..
Juillet	81 . .	Juillet-Août	60 .. .
Juillet-Août	81 25 ..	4 derniers	60 75 ..
4 derniers	82 50	Farines supérieures	
Huile de lin		Courant	57 25
Disponible	70 25 ..	Juillet	57 25 50
Courant	70 25 50	Juillet-Août	57 50 75
Juillet	70 50	4 derniers	58 50
Juillet-août	71 70 75	M. Darblay.	60 .. ..
4 derniers	71 50 75	Blés	
Spiritueux		Courant	26 75 90
Courant	52 25	Juillet	27 15 10
Juillet	52 50 75	Juillet-Août	27 25 .
Juillet-août	53 52 75	4 derniers	27 50 60
4 derniers	53 75 ..	Seigles	
Stock	9875 pipes	Courant	18 50
Circulation	2 0	Juillet	18 25 18
Sucres		Juillet-Août	18 25 .
N° 10/13 cour.	48 75 ..	4 derniers	18 25 .
N° 7/9 d.	55	Avoines	
Blanc 3 cour.	56 50 ..	Courant	17 75 18
Juillet	57 . ..	Juillet	18 25 ..
Juillet-août	57 57 25	Juillet-août	18 . ..
4 derniers	57 56 75	4 derniers	18 75 50
Raffinés	135 50 à 137 ..		

PARIS, 17 juin. — *Dépêche de 2 heures.*

Huile de colza.		Juillet	56 75
Courant	80 75	Juillet-août	57 »»
Juillet	81 »»	Raffinés	135 50 à 137 »»
Juillet-août	81 25	Farines 8 marques	
4 derniers	82 »»	Courant	59 »»
Huile de lin.		Juillet	59 50
Courant	70 50	Juillet-août	59 75
Juillet	70 75	4 derniers	60 50
Juillet-août	71 »»	Blés	
4 derniers	71 50	Courant	26 90
Spiritueux		Juillet	27 10
Courant	52 50	Juillet-août	27 25
Juillet	52 75	4 derniers	27 50
Juillet-août	53 25	Seigles	
4 derniers	54 »»	Courant	18 50
Sucres roux		Juillet	18 25
10/13	49 »»	Juillet-août	18 25
7/9	55 25	4 derniers	18 »»
Sucres blancs		Marq. Darblay	60 »»
Courant	56 75	Temps : orageux	

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE

DU 16 JUIN 1879.

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. 1re q	2e q.	3e q.	Prix extrêmes.
Bœufs	2.449	341	1.80	1.66	1.50	1.40 à 1.85
Vaches	463	331	1.60	1.33	1.20	1.15 1.20
Taureaux.	154	283	1.40	1.30	1.20	1 15 1 45
Veaux	1035	78	2 22	2 05	1.70	1 80 2 32
Moutons	19639	19	1.95	1.75	1 50	1.35 2.02
Porcs gras	1657	85	1 53	1 48	1.40	1.36 1.53

17 Juin	Huiles l'hectolitre		Graine l'hectolitre		Tourtx l'hectolitre	
Colza	74 50	.. ..	21 ..	23 ..	16 .	18 ..
Colza épurée	80 50	.. ..	..	.. ..	..	.. ..
Œillette b. g.	..	.. ..	29	..	21	.. ..
Lin g. pays	67 ..	.. ..	21 50	24 ..	29 ..	30 ..
Lin g. étran.	63 50	.. ..	20 50	22 ..	23 ..	26 .
Caméline	65 50	.. ..	18 ..	20 ..	17 ..	18 ..
Chanvre	..	.. ..	15 ..	16 ..	15 ..	15 ..

COURS de SUCRES et du 3/6 du 17 Juin

SUCRES	Cours officiel	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre indigène 88 degré	48 25	..	..	..
» » 7 à 9	54 25	..	..	..
» en pain, 6 k. n° 1	141 ..	..	..	..
Sucre n° 3	57 50	..	..	..
» indigène n° 3	..	..	..	..
3/6 betterave, disponib.	56 50	..	..	..
» » courant.	55	..	..	..
» fin 1re qualité dispon.	54	..	..	..
» » courant.	54 50	..	..	..
» Mélasse disponible	54 50	..	..	..
» A livrer 4 premiers	58 50	..	..	..
» » 4 janvier	..	..	..	..
» » 4 d'été	56	..	..	..
» » 4 derniers	55	..	54 50	54
» » 1 prochain	56	..	..	..

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours cotés précédemment.	Cours du 17 juin
Crespin-l. Anzin	60 ..	... ...
Marly. . . .	120 ..	... ...
Annœullin . .	5 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	995 .	... ...

DOUAI. — Marché du 16 juin.

GRAINS	l'hectolitre). Prix extrêmes.	GRAINES	(l'hectolitre) Prix extrêmes
Blé	15 — à 22 25	Colza	— — à — —
Métil	— — à — —	Chanvre	— — à — —
Seigle	11 50 à 13 75	Œillett.	32 — à 35 —
Orge	— — à — —	Cameli.	16 50 à 19 50
Avoine	— — à 10 —	Lin.	— — à — —

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS

à trois mois			Escompte
Amsterdam.	207 7/8	205 1/8	4 0/0
Allemagne	122 1/2	122 3/4	4 0/0
Trieste	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Vienne	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Madrid	492 .	494 .	4 0/0
Lisbonne	546 .	548 .	4 0/0
Saint-Pétersbourg	244 .	246 .	4 0/0
à courte échéance			
Amsterdam.	207 3/8	207 5/8	4 0/0
Allemagne	122 .	122 1/4	4 0/0
Trieste	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Vienne	212 1/2	213 1/2	4 0/0
Madrid	491 1/2	494 .	4 0/
Lisbonne	546 1/2	546 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg.	244 .	246 .	4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

à trois mois			
Londres	25 20 1/2 à 25 25	. —	2 0/0
Belgique	1/16 p. à 3/16 p.		2 1/2
Italie	08 1/8 p. à 08 3/8 p.	—	4 0/0
à courte échéance			
Londres	25 19 à 25 24	. —	2 0/0
Belgique.	1/16 p. à 1/16 p.	—	2 0/0
Italie.	08 1/4 p. à 8 1/2 p.	—	4 1/2

BOURSE DE PARIS

Variations des Cours

du samedi 7 juin avec ceux du samedi 14 juin

VALEURS	Cours du samedi 14 juin	Cours du samedi 7 juin	Hausse	Baisse
A terme				
3 % ex-cou.	82.95	81.27		0 20
3 % amortis.	85.27 1/2	85.30		0 02 1/2
5 %	116.90	116.85	0 05	
B. de Paris	840.	820.	20	
Crédit fonc.	828 75	808.75	20	
» mobil.	528.75	525.	3 75	
Soc. génér.	502.50	507.50		5
Est	725.	725.		
Lyon	1162.50	1170.		7 50
Midi	897.50	895.	2 50	
Nord	1570.	1560.	10	
Orléans	1200.	1212.50		12 50
Gaz	1280.	1275.	5	
Suez	765.	750.	15	
Italien 5 %	81.65	82.35		0 70
Mob. espag.	1148.75	1182.50		33 75
Ch. Lomb.	188.75	186.25	2 50	
» Autric.	620.	620.		
Au Comptant				
3 % ex-cou.	82.90	83.17 1/2		0 27 1/2
3 % amortis.	85.25	85.25		
5 %	116.65	116.60	0 05	
4 1/2	111.30	112.		0 70
B. de France	3140.	3130.	10	
Ville 1869	417.	416.	1	
» 1871	411.	412.		1
Act. l'Ouest	781.25	785.		3 75
Obl. 3 % Est.	380.	381.		1
» Lyon	390.	394.		4
» Midi	387.50	389.		1 50
» Orléans	391.25	395.		3 75
Obl. à lots (ll)	268.	268.		
En Banque				
3 % Esp. in.	14 3/12	14 1/4		1/16
extér.	15 3/8	15 9/16		3/16
5 % Turc	12 25	11 97 1/2	0 27 1/2	
B. Otto.	513 75	513 75	5	
Egyp. 6 0/0	239 37	224 37	15	
de Chemins	337 50	342 50	15	
Dom. égyp.				
Russe 1877	92	92 7/16		1/16
Hong. 1077	83 7/8	83 7/8		1
Florins or	68 3/4	69 7/8		1 1/8

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 16 juin 1879.

Le marché, après avoir été ferme pendant toute la bourse, finit en réaction assez sensible; la baisse des fonds étrangers qui s'est manifestée en liquidation de quinzaine a pesé un peu même sur les rentes françaises. Le 3 0/0 fait 82,10. On a détaché aujourd'hui un coupon de 0,75. Le 5 0/0 finit à 116,62, et l'amortissable à 85,15; l'Italien s'est tenu assez ferme à 81,40, mais le florin en or autrichien est tombé à 67 7/8; le 6 0/0 hongrois à 82,5/8. Le Russe 1877 à 91,5/8. L'obligation unifiée d'Egypte finit à 243 après 249.

Les actions de la Compagnie Transatlantique ont été très demandées entre 622 et 625.

Renseignements. — *Ville de Paris 1865. Tirage du 16 juin* : Le numéro 87,177 a gagné 150.000 fr., le n° 210,362 a gagné 50,000 fr., les numéros 267,382 — 122,076 — 341,782 et 134,243, gagnent chacun 10.000 fr. et les numéros 337,052 — 156,095 — 592,456 — 273,110 et 533,611 chacun 5,000 francs.

Compagnie des chemins de fer du Nord-Ouest de l'Autriche. Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine réunion ordinaire de ses actionnaires, la distribution d'un dividende total de 8 florins (4 0/0 pour toutes les actions lettre A.

—

La Banque Nationale exécute les ordres en Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

BONNAVE-PECQUEUR

3, RUE NAIN, 3

(Près l'hôtel Ferraille)

Entreprise de Couvertures en Zinc et Plomb

PANNES ET ARDOISES

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS

A. MAIRE et H. BLUM

176, rue du Collége, à Roubaix

ACHATS et VENTES de toutes valeurs au Comptant *et à* Terme; *Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc.*, en un mot, de toutes les *Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.*

Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des *Agents de Change de Paris*, **sans Commission.**

Afin d'offrir toutes facilités de garanties les Achats et Ventes se feront de lama in la main, *Espèces contre titres.*

Arbitrages, Libérations de Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages Souscriptions sans frais *à tous les emprunts* **encaissement gratuit de tous les coupons.** 85181

LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MACHINES AGRICOLES

On souscrit dès maintenant, SANS FRAIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, rue du Collége, 176, à Roubaix. 18850

LA

SOCIÉTÉ DU JOURNAL « LA MODE FRANÇAISE »

On souscrit, dès maintenant, SANS FRAIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, rue du Collége, 176, à Roubaix. 18851

Santé et énergie à tous

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE

**Du BARRY, de Lond